REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

VILLE DE GANDRANGE

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT FERMETURE DU TERRAIN DE FOOTBALL « Joseph WIEDENKELLER »

Le Maire de la Ville de GANDRANGE,

VU les articles du code général des collectivités territoriales relatifs à l'exercice des pouvoirs du Maire.

VU les travaux d'entretien du terrain de football « Joseph WIEDENKELLER ».

ARRÊTÉ

 $\underline{\text{Article 1}}$: Du vendredi 15 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024 inclus, le terrain de football « Joseph WIEDENKELLER » sera fermé.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs le Brigadiers Chefs Principaux de la police municipale, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fameck, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Gandrange, le 14 mars 2024

Henri Octave,

Maire